



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 janvier 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

FINANCES

Budget Principal

AE/CP 003 – Mise en œuvre d'un plan de déplacements mobilités (PDM) – Clôture

Monsieur le Président rappelle qu'un plan de déplacements mobilités est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, les transports publics, les deux roues, la marche...

La démarche est déclinée en plusieurs phases dont un diagnostic, un scénario, la définition d'un programme d'actions et une enquête publique, qui avait été programmée fin 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquête publique a été différée et il a été nécessaire d'apporter des modifications et ajouts au projet initialement arrêté. Aussi une nouvelle prestation a été lancée en 2023. L'enquête publique s'est terminée début 2025.

Le montant total de l'Autorisation d'Engagement (AE) s'élève à 355 341,30 € TTC.

Monsieur le président propose de clôturer l'Autorisation d'Engagement relative au PDM, la phase d'études étant terminée.

Le montant final des dépenses réalisées s'élève à 294 454,81 € TTC.

Les montants et leur réalisation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire du 18 novembre 2015 portant ouverture de l'AE/CP,

Vu la délibération communautaire du 9 février 2017 portant révision n°1 au motif de la révision de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 18 janvier 2018 portant révision n°2 au motif de la révision de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°3 au motif de la révision de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 9 octobre 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte des coûts de l'enquête publique,

Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°5 au motif de la révision de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°6 au motif de la révision de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 22 février 2022 portant révision n°7 au regard de l'évolution du plan de déplacements urbains,

Vu la délibération communautaire du 23 janvier 2023 portant révision n°8 au motif de la révision de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 16 février 2024 portant révision n°9 au regard de l'évolution du plan de déplacements urbains,

Vu la délibération communautaire du 28 janvier 2025 portant révision n°10 au regard de l'évolution du plan de déplacements urbains,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la clôture de l'AE/CP relative au PDM.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 53
- Présents et représentés : 61
- Votants : 61
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 16 : BUDGET PRINCIPAL - AE/CP 003 - MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE DEPLACEMENTS MOBILITES (PDM) - CLOTURE

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 03/02/2026

Numéro de l'acte : d5718 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5718-DE

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

AECP003- Plan de déplacement urbains Clôture Annexe

OPERATION					
Intitulé de l'opération :	AECP005 - Plan de Déplacement Urbains				
Budget :	PRINCIPAL				
Imputation analytique :	3551/3551AP				
Montant initial de l'opération :	204 300,00 euros				TTC
Dernier montant voté	355 341,30 euros				
Montant actualisé	294 454,81 euros				
DEPENSES		Voté	Proposé		
Dépenses réalisées 2016		102 690,00	102 690,00		
Dépenses réalisées 2017		40 875,06	40 875,06		
Dépenses réalisées 2018		40 263,48	40 263,48		
Dépenses réalisées 2019		15 939,00	15 939,00		
Dépenses réalisées 2020		18 743,76	18 743,76		
Dépenses réalisées 2021		0,00	0,00		
Dépenses réalisées 2022		0,00	0,00		
Dépenses réalisées 2023		10 920,00	10 920,00		
Dépenses réalisées 2024		55 253,72	45 473,72		
Dépenses réalisées 2025		35 000,00	19 549,79		
Dépenses programmées 2026		35 656,28	0,00		
TOTAL		355 341,30	294 454,81		
FINANCEMENTS prévus :		Proposé			
Subventions attendues			0,00		
F.C.T.V.A. théorique			0,00		
Emprunt			0,00		
Autofinancement			294 454,81		
TOTAL			294 454,81		